



Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL DE KINSHASA
FEVRIER 2014**

I. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

La Loi des finances publiques 2014, promulguée par le Président de la République, au début du mois de février 2014, ne prend pas en compte le budget pour la réforme de la Police nationale congolaise, en conformité avec la Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la PNC, en vue de l'émergence d'une police «républicaine, professionnelle», capable de sécuriser les personnes ainsi que leurs biens.

Quant à la sécurité des personnes et de leur bien, l'on a assisté au regain de l'insécurité produit par les « Kuluna » surtout dans la partie Est de la capitale. Pourtant, ces « Kuluna » avaient pratiquement disparu lors de l'« Opération Likofi » lancée contre ces inciviques par la Police Nationale Congolaise dans la ville-province de Kinshasa, depuis le 15 novembre 2013.

Selon un responsable de la Police, le « *relâchement* » des policiers est dû notamment aux problèmes logistiques (particulièrement défaut de carburant,) et de motivation des hommes (manque de nourriture...).

A l'instar de ces Kuluna, il y a des bandits à mains armées qui extorquent voitures et motos.

Dans un autre registre, le Président de la République a promulgué, le 11 février 2014, la Loi portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques. Cette amnistie couvre la période allant du 18 février 2006 au 20 décembre 2013. La promulgation de cette loi est l'un des engagements que le gouvernement avait pris lors de la signature de la déclaration marquant la fin des pourparlers de Kampala avec les rebelles du Mouvement du 23 mars [M23].

Toutefois, en date du 24 février 2014, des informations recoupées par RRSSJ-Kinshasa mentionnent la disparition de Monsieur Moïse TSHEMBO Tshokwe [Député National honoraire et ancien cadre de la rébellion du M23]. Le concerné revenait d'un rendez-vous – qui n'aurait plus eu lieu – avec le Procureur Général de la République auprès de qui il voulait s'enquérir des modalités d'application de la Loi d'amnistie, Un acte qui risque de fragiliser le dialogue et la réconciliation prônée par la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) La Police Nationale

Le nouveau Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise pour la ville-province de Kinshasa, le Commissaire Divisionnaire Adjoint Célestin KANYAMA Tshishiku a reçu une délégation de défenseurs de droits de l'homme, le 18 février 2014. La rencontre a tourné autour de la protection de personnes et leurs biens, conformément aux droits de l'homme. Les deux parties se sont mis d'accord pour collaborer ensemble en vue d'une meilleure sécurisation de la population de Kinshasa et de ses biens.

Le Commissaire Provincial de la PNC-Kinshasa a présenté aux défenseurs des droits de l'homme sa feuille de route qui consiste, dans un premier temps, à éradiquer les quelques maux identifiés et qui rongent la ville de Kinshasa. Il s'agit de :

- « Phénomène Kuluna » ;
- Insalubrité ;
- Circulation routière.

Le Commissaire Divisionnaire Adjoint KANYAMA avoue avoir déjà rencontré l'Association de Chauffeurs du Congo (ACCO), les tenanciers de boîte de nuits, les représentants des confessions religieuses [les deux dernières catégories étant particulièrement concernées par la pollution sonore, sous toutes ses formes [tapages diurnes ; nocturnes...]].

Pour sa part, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, Monsieur Richard MUYEJ, a annoncé - au cours d'une conférence de presse tenue le 25 février 2014 à Kinshasa - la poursuite de l'Opération Likofi, contre les bandits à mains armées, à travers le pays.

b) Réforme de l'Armée

Aucune initiative formelle visant la réforme de l'Armée enregistrée à Kinshasa, au mois de février 2014.

2.2. *Actions menées par les acteurs non étatiques*

a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

Le RRSSJ-Kinshasa a à la fois élargi et renforcé le partenariat avec les acteurs étatiques, au travers le partage d'informations, le plaidoyer et autres.

Outre les contacts permanents avec les autorités provinciales sur les questions liées à la sécurité et à la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale, les actions suivantes ont été soutenues par le RRSSJ-Kinshasa, en termes de préparation et de participation :

1° Poursuite de l'action de plaidoyer pour la prise en compte de la Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale Congolaise

Deux experts de la Société Civile au Comité de Suivi de la Réforme de la Police [CSRP], le Bureau de Coordination Nationale [BCN-RRSSJ] et le RRSSJ-Kinshasa ont co-animé, le 12 février 2014 dans la salle de réunions de la Maison Provinciale des Frères des Ecoles Chrétiennes, une conférence de presse, au lendemain de la promulgation – par le Président de la République – de la Loi de finances 2014.



Madame Betty MWEYA, Expert Société Civile au CSRP, répondant aux préoccupations soulevées par les professionnels des médias sur le bien-fondé du plaidoyer en faveur de la réforme de la Police [Photo RRSSJ]

L'objectif de cet échange avec les professionnels des médias était de poursuivre l'action de plaider en faveur d'un budget conséquent alloué à l'organisation et au fonctionnement de la Police, conformément à l'esprit et à la lettre de la Loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale Congolaise.

L'échange du jour a donné lieu à plusieurs recommandations-clés, allant dans le sens de mobilisation communautaire et de plaider tous azimuts en vue de :

- permettre à la population congolaise de s'approprier du processus de la réforme en cours;
- doter la Police Nationale Congolaise des moyens nécessaires à son émergence et à son professionnalisme ;
- doter le Parlement d'un outil portant des indicateurs d'évaluation de l'action gouvernementale, relatif à l'avancement de la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale Congolaise...

2° Forum d'échange d'informations sur la problématique de l'usage d'armes à feu par les agents de la Police Nationale

Le RRSSJ-Kinshasa a été associé aux préparatifs, aux contacts des acteurs étatiques et à l'organisation d'un forum d'échange d'informations sur la problématique de l'usage d'armes à feu par les agents de la Police Nationale, le 27 février 2014, à la Paroisse Notre Dame de Fatima, à Kinshasa-Gombe.

Les 50 participants dont 16 femmes ont tenu à rendre redevables les acteurs étatiques et prestataires des services de sécurité.

La période de vacances parlementaires n'a pas empêché aux Députés National et Provinciaux de prendre une part active à cette activité qui a connu aussi la participation des représentants des Commissariats Général et Provincial de la Police Nationale Congolaise, de l'Inspection Générale de la PNC, du Comité de Suivi de la Réforme de la Police ainsi que des acteurs de la Société Civile.



Forum d'échange et d'informations : représentants de la Police Nationale, délégués des Députés Provinciaux et des Bourgmestres... notant les questions et recommandations des acteurs de la Société Civile [Photo RRSSJ]

Le forum d'échange d'informations a aussi connu la participation du Commissaire Supérieur Principal, représentant le Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise, de deux Inspecteurs de l'Inspection Générale de la PNC ainsi que des acteurs de la Société Civile.

Partant de l'exposé de l'expert du CSRP, membre du Groupe de Travail « Cadre Réglementaire et Législatif », sur les dispositions légales concernant le port et l'usage d'armes à feu au sein de la Police Nationale et sur la déontologie du Policier, les séminaristes ont eu des fructueuses discussions, lesquelles ont abouti à des recommandations et résolutions, notamment

- ✓ le plaidoyer pour la promulgation des mesures d'application de la Loi organique restant ;
- ✓ la poursuite ainsi que le renforcement de l'action de plaidoyer auprès du Président de la République et de la prochaine équipe gouvernementale en vue de l'obtention d'une « *Loi rectificative* » intégrant la « ...*tranche du budget relatif à la réforme de la Police, prévue par la Loi de programmation de mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale Congolaise* » ;
- ✓ l'accélération et le renforcement du système de plainte de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise...

3° Théâtre participatif comme outil de sensibilisation sur la Police de Proximité, à Kinshasa

Le RRSSJ-Kinshasa, par le biais de son Point Focal auprès des acteurs de mise en œuvre du Projet COREKIN [Commissariat de Référence de Kinshasa], appuyé par la Mission européenne de Police [EUPOL-RDC], a accompagné les séances de répétition et de consolidation des messages de la troupe théâtrale « Escargot ».

Cette troupe mixte, composée de policiers et des acteurs de la Société Civile, a été mise sur pied à la suite d'une formation de deux semaines sur le théâtre participatif, animée par un expert de Search for Common Ground, en étroite collaboration avec la Police Nationale Congolaise, EUPOL-RDC et RRSSJ.



Pag

Séance de répétition de la troupe, avant l'expérimentation du théâtre participatif, auprès de la population de la Commune de Kinshasa [Photo RRSSJ]

La troupe théâtrale « Escargot » compte se déployer incessamment dans les sept quartiers de la Commune de Kinshasa pour sensibiliser le public sur la mise en œuvre de la doctrine de Police de Proximité.

La stratégie de théâtre participatif va lui permettre de faire jouer la population dans les différentes scènes prévues en vue d'une bonne assimilation des six principes¹ de la Police de Proximité ainsi que des Dix Règles d'Or² d'un Commissariat de Référence.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

Le travail de terrain, en février 2014, a plus visé :

- le monitoring de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 ;
- le monitoring des cas d'insécurité, à travers la ville de Kinshasa ;
- la mobilisation des communautés autour de la situation d'insécurité dans les 24 Communes de la ville de Kinshasa ;
- la définition des stratégies d'action, en collaboration avec les autorités locales et la hiérarchie de la Police Nationale Congolaise.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

a) Réforme du secteur de sécurité :

- ∞ Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers en vue de les permettre un bon rendement ;
- ∞ Renforcement des effectifs de policiers pour répondre à la demande de couverture efficace de la ville, en termes des besoins sécuritaires exprimés par la population ;
- ∞ Les policiers font souvent face à des bandes organisées d'où l'impérieuse nécessité de dotation en équipements adéquats ;
- ∞ Besoin d'intégrer la Police de Circulation Routière dans la formation sur la Police de Proximité...

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

- ❖ Au delà de la mise en place du Mécanisme National du Suivi de l'Accord-cadre et de la promulgation de la Loi portant amnistie, aucune autre n'a été notée, au plan national.

¹ Les six principes de la Police de Proximité concernent « 3 P » : Prévention, Partenariat et Proximité et « 3 R » : Résolution des problèmes, Redevabilité et Respect des Droits de l'Homme.

² Les Dix Règles d'Or prônent, entre autres, la gratuité des services de la Police.

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

- Interaction et renforcement du partenariat avec les acteurs étatiques [l'Assemblée Provinciale, les Communes de Kinshasa et de Masina, la Police Nationale Congolaise, l'Armée...].
- Etroite collaboration entre le RRSSJ, les communautés de base ainsi que d'autres acteurs de la Société Civile,

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- ◇ Sécurisation de la population, en rapport avec à la persistance de l'insécurité dans la ville-province de Kinshasa;
- ◇ L'appropriation - par la population - de la mise œuvre de l'Accord-Cadre, de la Résolution 2098 et de la réforme du secteur de sécurité.

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

- Restauration de la sécurité dans la ville de Kinshasa;
- Large vulgarisation de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

4.3. Les recommandations majeures :

a) A l'Assemblée Provinciale :

- Tenir des séances de restitution et de collecte des doléances de la population sur la situation de sécurité dans la ville de Kinshasa;
- Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité dont la Police ; Interpeller les autorités sécuritaires pour expliquer la situation de l'insécurité dans la ville de Kinshasa par des hommes en uniforme et en armes ;
- Voter des édits et proposer des mesures nécessaires à l'avancement du processus de la réforme du secteur de sécurité, notamment certains abus constatés dans le chef des agents de la Police de Circulation Routière;
- Voter le budget en faveur de la réforme et en assurer le contrôle régulier ;
- Canaliser les aspirations des communautés en matière de sécurité et de justice en vue de trouver des réponses appropriées.

b) Au Gouvernement Provincial :

- ✚ Appuyer conséquemment la réforme de la Police ;
- ✚ Appuyer les actions du RRSSJ dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- ✚ Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité.

- c) A la Police Nationale Congolaise :
- Renforcer la mobilité et l'efficacité dans les interventions sollicitées par la population de la ville de Kinshasa, en détresse face à l'insécurité ;
 - Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de Police ;
 - Appliquer et faire respecter les différentes lois sur la réforme, le statut et le fonctionnement de la police ;
 - Etre à l'écoute de la population et lui fournir les services de sécurité de qualité ;
- d) A l'armée :
- ✓ Créer un cadre de concertation et de suivi pour la réforme de l'armée impliquant la Société Civile;
 - ✓ S'investir dans des actions tendant à favoriser les relations civilo-militaires ;
 - ✓ Amener l'Auditorat Militaire à ne pas instruire les affaires civiles et celles n'impliquant pas les militaires ;
 - ✓ Encourager l'Auditorat Militaire à se saisir de tous cas de vol à mains armées, en y infligeant des sanctions disciplinaires et exemplaires.
- e) Aux partenaires techniques et financiers :
- Appuyer les actions du RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base, dans le cadre de monitoring et de plaidoyer, en rapport avec l'Accord-cadre et la Résolution 2098.

Etabli à Kinshasa, le 27 février 2014

Pour le RRSSJ-Kinshasa,

KALONJI Muamba

Membre du Groupe Thématique « Réforme de la Police »

Tél : 0816994805

E-mail : kalomuamba@gmail.com